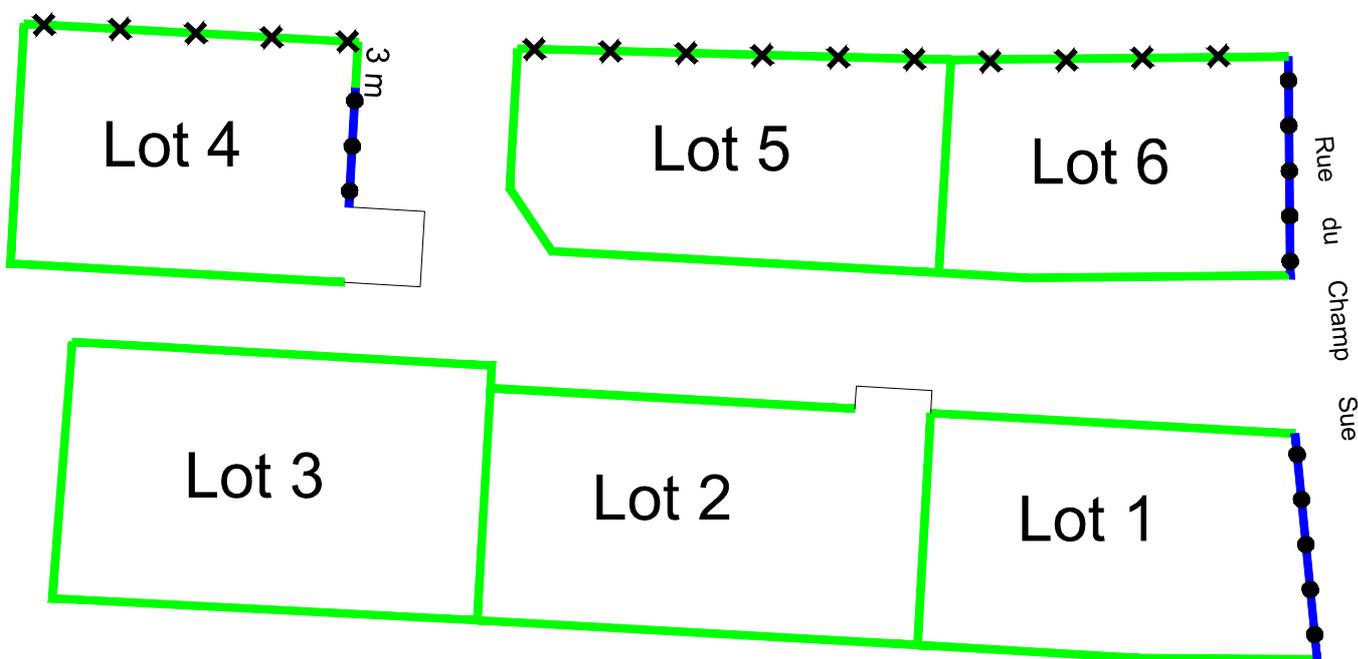


# Lotissement Le Petit Moulin SCHEMA DES CLOTURES



— Clôture interdite

●● Clôture non obligatoire.  
Possibilité de clore par un grillage vert d'une hauteur maximum de 1.20m

— Grillage vert d'une hauteur maximum de 1.80m, obligatoirement doublé d'une haie

— — - Grillage vert d'une hauteur maximum de 1.80m, à implanter de préférence en haut du fossé mitoyen

Document modifié le 15/05/2019 suite aux prescriptions de l'arrêté du PA du 06/04/2019.